



Municipalité de Mulgrave-et Derry.

AVIS PUBLIC

Règlement 2026-02 relatif au code de déontologie des élus

Conformément à l'article 152 du code municipal du Québec, un avis public est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry.

QUE le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 26 février 2026, a adopté le règlement numéro 2026-02 relatif au code de déontologie des élus ;

Le règlement numéro 2026-02 relatif au code de déontologie des élus est déposé au bureau municipal sis au 565, avenue de Buckingham Gatineau (Québec) J8L 2H2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

DONNÉ le 27 février 2026

Mario B. Briggs

Mario Briggs
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie sur le site internet et à l'hôtel de ville le 27 février 2026 entre 9 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 février 2026

Mario B. Briggs

Mario Briggs
Directeur général
et greffier-trésorier